

ARRETE DU MAIRE N°100
Du 5 juin 2026

Objet : Travaux de tirage de câbles pour vidéo-protection
Empiètement sur chaussée chemin des Muriers, allée du Val de Loire, chemin du Port et allée du Velay

Le Maire de Saint Paul en Cornillon,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande en date du 3 juin 2026 de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES domiciliée 11 boulevard Grüner 42230 ROCHE LA MOLIERE, pour les travaux cités en objet,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons, riverains et de tous les véhicules circulant sur les voies communales.

ARRETE

ARTICLE 1

L'empiètement sur chaussée chemin des Muriers, allée du Val de Loire, chemin du Port et allée du Velay est accordé à compter du 8 juin 2026 et pour une durée probable de 90 jours.

ARTICLE 2

Les voies citées à l'article 1 ne seront pas fermées à la circulation.
La signalisation réglementaire sera à charge et sous la responsabilité de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.

ARTICLE 3

Notification du présent arrêté sera adressée à :
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

Ampliation à :

- Commissariat de Firminy
- Sapeurs-pompiers de Firminy
- Police municipale de Firminy
- Saint-Etienne Métropole, service voirie
- Monsieur PERRIN Patrick, Adjoint au Maire
- Monsieur THIAULT, Service Technique

Affichage sur le chantier, en mairie et publication au registre des arrêtés.

A Saint Paul en Cornillon, le 5 juin 2026

Le Maire,
Sylvie FAYOLLE
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué,
Patrick PERRIN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.